

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CGV LAUZUN PISCINE SPA SUD GIRONDE SARL

Champ d'application Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par la société LAUZUN PISCINE SPA SUD GIRONDE SARL – 885 399 378 RCS BORDEAUX - situé 2 lieu dit Jujon 33210 MAZERES.(ci-après le « Vendeur ») à compter du 1^{er} juillet 2020 auprès d'acheteurs non professionnels, désirant acquérir les produits et services proposés à la vente par le Vendeur, savoir : Tous produits, équipements, accessoires, produits d'entretien, prestations d'installation, de réparation et d'entretien de piscines, spas, sauna et hammam. Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site Internet LPS-SUDGIRONDE.FR et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par la société LAUZUN PISCINE SPA SUD GIRONDE SARL constituent la preuve de l'ensemble des transactions. Les présentes CGV et de prestations de services font loi entre les parties et s'appliquent dans leur intégralité. En signant l'ordre de réparation, le devis ou tout autre bon de commande, le Client accepte expressément les présentes conditions. Pour le matériel distribué par le vendeur, un service après-vente est proposé.

Bon de Commande SPA : Pour toute commande de SPA AQUAVIA, un acompte de 30% sera demandé. La livraison interviendra selon les modalités prévues à la commande et sous réserve de disponibilité des matériaux. La responsabilité du vendeur ne peut être engagée si les délais sont modifiés par le fournisseur. Le tarif fixé à la commande est acquis à l'acheteur et ne pourra subir de variations.

Ordre de réparation : Pour toute réparation, un ordre de réparation est établi par le Vendeur lors de la prise en charge du matériel. Les informations suivantes figurent sur l'ordre de réparation : La date/Les coordonnées du Vendeur et du Client/Les opérations à effectuer/La date indicative de restitution du matériel/La signature du Client qui valide l'ordre de réparation. Si, pour la réparation du matériel, il s'avérait nécessaire d'entreprendre des travaux supplémentaires qui n'aient pas été envisagées dans le devis, il pourrait y procéder, l'accord du client étant acquis à la condition que le montant de ceux-ci ne dépasse pas 10 % du prix forfaitaire mentionné au devis. En dehors du cas visé ci-dessus, tant que l'accord du client n'est pas obtenu, est acquis la suspension des travaux. Le Vendeur sera dégagé de toute responsabilité si le client refuse de lui commander ces travaux supplémentaires, même si ceux-ci peuvent affecter la sécurité du matériel. Il sera alors demandé au Client de signer une décharge de responsabilité au profit du vendeur.

Devis : Un devis détaillé de réparation ou d'installation est établi. Le devis est facturable et payable au comptant lorsqu'il n'est pas donné suite au devis par le client. Si le Client confie les travaux à l'entreprise, son coût viendra en déduction du paiement de la facture de réparation. Le devis constitue un engagement du Vendeur sur le montant final de la réparation, il est valable 1 mois. Il devient ordre d'intervention lorsqu'il est validé par la signature du Client et que celui-ci a versé une somme de 30% à titre d'acompte.

Délais d'intervention : Le vendeur indique un délai d'intervention sous réserve de disponibilité des pièces auprès des fournisseurs.

Garantie des réparations Les réparations sont garanties 6 mois par le Vendeur. Elle couvre la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de la réparation sauf usure due à l'utilisation normale de la machine. Cette garantie est accordée sous réserve que le matériel réparé ou installé soit utilisé et entretenu normalement et conformément à l'usage prévu par le constructeur ou l'importateur.

Prix : Les prix des services sont ceux indiqués sur le devis. Les prix sont indiqués hors taxes et TVA comprise. Le taux de TVA est précisé. En cas de modification du taux légal de TVA, ce prix fera l'objet d'un ajustement à due proportion.

Paiement : Le prix est payable comptant et devra en tout état de cause être intégralement réglé au plus tard le jour de la fin de chantier ou si le Vendeur l'accepte, à une échéance spécifiée sur le devis.

Le Vendeur dispose pour tout paiement stipulé au comptant du droit de rétention (article 1948 du code civil).

Pénalités de retard : Le Client devra au Vendeur des pénalités de retard sur le montant restant dû, calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal et ce à compter de la date d'échéance, lesdites pénalités se capitalisant dès qu'elles seront dues pour une année entière. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur professionnel de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Assurances : Le vendeur est étranger à toute contestation, quel qu'en soit l'objet, pouvant survenir entre une compagnie d'assurance et le client ayant commandé des réparations sur son matériel suite à un sinistre. Le propriétaire du matériel est, en tout état de cause, seul tenu vis à vis du réparateur du paiement intégral des réparations.

Limites de responsabilité : En cas de responsabilité prouvée de dommages au matériel confié au Vendeur, la responsabilité de ce dernier est, de convention expresse et dans tous les cas, limitée à la remise en état dudit matériel ou à son remplacement.

Juridiction et médiation de la consommation :

Si le client est un consommateur, conformément aux articles L612-1 et suivants du code de la consommation, il peut, en cas de différend et sous réserve du respect de la procédure prévue par lesdits articles, saisir le médiateur de la consommation.

Notre société assure, dans le respect de la loi, la protection et la confidentialité des informations nominatives recueillies lors de l'exécution du présent contrat. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant.

Informations nominatives : Notre entreprise dispose d'un système informatique destiné à gérer plus facilement ses relations clients. Les données personnelles collectées recueillies lors de l'exécution du présent contrat feront l'objet d'un enregistrement informatique réservé à l'usage interne de notre société. Cette dernière prend toutes mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel, en vue notamment de les protéger contre toute perte, destruction accidentelle, altération, et accès non autorisé. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant.

Je soussigné (nom - (prénom) :

Adresse :

Reconnais avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions générales de réparations et prestations de services avant d'avoir signé mon ordre de réparation ou bon de commande.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »